



Direction Régionale des Affaires Culturelles
Occitanie

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine du Gard

Nîmes, le 1er août 2019

Affaire suivie par : Laurence BRANGIER

Monsieur le Maire
Service urbanisme
B.P. 134
30302 BEAUCAIRE CEDEX

Objet : Prescription complémentaire sur la modification n° 1 du PLU

N/Réf. : 54/19/LB/RS

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier en date du 17 juillet 2019 concernant des modifications supplémentaires à apporter dans le cadre de la modification n° 1 de votre PLU, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous n'avons pas d'observations à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées. l'assurance de ma considération distinguée.

**L'Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'U.D.A.P. du Gard**



Denis MAGNOL

